



ARRETE N°2024-07-AR-1126
SP
ETAPE DU DOJO D'ETE ITINERANT

Le MAIRE de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande présentée par Monsieur MORALES Clément, conseiller technique fédéral du Comité Manche Judo en vue d'organiser la manifestation « ETAPE DU DOJO D'ETE ITINERANT », le mercredi 14 août 2024, Boulevard Louis Dior sur les pelouses du Parc du Val-ès-Fleurs,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'organisation de cette manifestation et qu'il importe de prendre toutes mesures d'ordre et de sécurité publique, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 **Le mercredi 14 août 2024 de 08h30 à 18h30**, le **Comité Manche Judo** sera autorisé à occuper le domaine public pour organiser sous sa responsabilité, la manifestation « **ETAPE DU DOJO D'ETE ITINERANT** » :
➤ **Boulevard Louis Dior sur les pelouses du Parc du Val-ès-Fleurs (suivant plan transmis par l'organisateur).**

ARTICLE 2 **Un périmètre délimitera la zone de la manifestation. Il sera mis en place et surveillé par le demandeur sous sa responsabilité.**

L'utilisation du domaine public se fera aux risques et périls du bénéficiaire.
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'aire de stationnement occupée et ses abords devront toujours être maintenus dans un parfait état de propreté. Les débris dispersés sur l'aire d'arrêt seront ramassés et évacués à la décharge en fin de journée.

ARTICLE 3 L'autorisation est précaire et révocable, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 4 En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenu et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

ARTICLE 5 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, Le chef de la Police Municipale Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 17 JUILLET 2024

ARRETE N°2024-07-AR-1126

DESTINATAIRES	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Presse	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Jean-Marie WOJYLAC	@	
Nathalie SAJAN	@	
Nils HEDOUIN	@	
Isabelle ARTUR-MONNERON	@	
Marine LAPIE	@	
Guillaume VALLEE	@	
Valérie DOLOUE	@	
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@	
Cabinet du Maire	@	
Myriam JACOB	@	
Laurent PETITGAS	@	
Groupe réunion des services ville	@	
Services Techniques	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Laura GUERIF	@	
Service des Sports	@	
Stéphane BARBIER	@	
Comité Manche Judo		
Monsieur MORALES Clément	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr